



STATE OF NEW YORK | EXECUTIVE CHAMBER

ANDREW M. CUOMO | GOVERNOR

Pour publication immédiate : 6 mars 12

LE GOUVERNEUR CUOMO PROPOSE UN PROJET DE LOI POUR APPUYER LES BRASSERIES ET PRODUCTIONS LOCALES DE VIN DE FERME VISEES A SOUTENIR L'ECONOMIE LOCALE

Le Projet de Loi Ferait la Promotion de la Croissance des Brasseries et Augmenter la Demande des Produits Agricoles Locaux

La Législation attribuera des exonérations d'Impôts aux Distilleries de Vin de Ferme

Le Gouverneur de l'État de New York M. Andrew M. Cuomo a aujourd'hui proposé aux législateurs de mettre en vigueur une licence de « Brasserie de ferme » qui permettra de promouvoir la brasserie dans l'Etat de New York.

La nouvelle licence permettra aux brasseurs se servant des produits agricoles provenant de l'Etat New York de fonctionner parallèlement aux brasseries de l'Etat aboutissant à une augmentation de la demande des produits agricoles locaux ainsi qu'une croissance économique et du développement du secteur du tourisme.

Le Gouverneur a aussi demandé aux législateurs d'attribuer une exonération d'impôts aux distilleries et brasseries de ferme.

« Ces propositions donneront un coup de lance aux brasseurs, agriculteurs, producteurs de vins et les communautés dans l'ensemble de l'Etat de New York » a souligné le Gouverneur Cuomo. « Ce projet de loi va munir l'industrie croissante de la brasserie de notre Etat d'outils nécessaires pour la création d'emplois, la promotion de l'agriculture, et créer des incitations vers un développement économique respectueux de l'environnement dans l'ensemble de l'Etat de New York. »

Le projet de loi du Gouverneur destiné à promouvoir la croissance de l'industrie de brasserie comporte les points suivants:

Augmenter les Points de Vente de Détail des Produits de New York: La législation donnera

French

l'autorisation aux brasseurs de Ferme à vendre du vin étiqueté dans l'Etat de New York au niveau de leurs points de vente de détail. En plus, les brasseries de Ferme seront aussi autorisées à vendre de la bière étiquetée dans l'Etat de New York pour consommation hors lieu.

Permettre aux Brasseurs de Ferme d'ouvrir des Restaurants: Le projet de loi autorise les brasseurs de ferme de posséder des licences pour gérer des restaurants, des centres de conférences, des auberges, des lits et petits déjeuners ou des hôtels au niveau ou au voisinage de la brasserie de ferme.

Améliorer les Goûts: Le projet de loi donnera l'autorisation aux brasseurs de ferme et aux producteurs de vin de ferme d'effectuer des tests de goût de la bière et le vin produits dans l'Etat de New York dans leurs locaux.

Vendre d'Autres Produits Associés: Le projet de loi autorisera les brasseries de ferme de vendre des équipements et fournitures de produits, les aliments complémentaires à la production de la bière et du vin, des objets de souvenirs et des produits supplémentaires similaires à ceux autorisés sous le statut de Brasserie de Ferme.

Pour obtenir une licence de brasserie de ferme, la bière doit être principalement produite à partir des produits agricoles locaux. Jusqu'à la fin de 2017, au moins 20% des houblons et 40% de l'ensemble des autres ingrédients doivent être produits dans l'Etat de New York. A compter du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2022, pas moins de 60% des houblons et 75% de l'ensemble des autres ingrédients doivent être produits dans l'Etat de New York. A compter du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2022, pas moins de 90% des houblons et 90% de l'ensemble des autres ingrédients doivent être produits dans l'Etat de New York. La bière fabriquée en conformité avec ces directives sera désignée comme « Bière étiquetée dans l'Etat de New York. » Le projet de loi est modelé suite à la « Loi Brasserie de Ferme » de 1976 laquelle encourage la production de la bière dans cet Etat, y compris la création de 237 brasseries de ferme, triplant ainsi la quantité de production du vin.

Le Gouverneur a aussi demandé aux législateurs d'attribuer une exonération d'impôts aux distilleries et brasseries de ferme. Tous les grossistes de bière, de vin, et de liqueur à New York sont actuellement obligés par la loi de faire une déclaration des ventes effectuées avec les restaurants, bars, et autres détaillants. Cependant, vu l'état du volume des distilleries et des productions de vin de ferme qui sont parfois des entreprises familiales, elles ont des problèmes à couvrir les coûts conformément aux règles fixées pour le paiement annuel des impôts. Le fardeau que leurs impose cette déclaration exigée par la loi, dépasse les avantages que reçoit la Direction des Impôts de l'Etat, étant donné que les achats des distilleries et productions de vin représentent un pourcentage minime de la vente totale de bière par l'Etat. La loi impose déjà à ces entreprises le maintien de la comptabilité des ventes que la Direction des Impôts peut accéder sur demande, rendant les paiements supplémentaires obligés inutiles.

Le Doyen Norton, Président de New York Farm Bureau, a dit: « Nous avons témoigné d'énormes opportunités de croissance pour nos agriculteurs classés dans la catégorie de licence des boissons alcooliques spécifiquement liées aux produits agricoles locaux – allant de la production de vin de ferme

à la distillerie de ferme plus ou moins nouvelle. Ceci représente une opportunité pour les agriculteurs locaux de ramener New York au rang du premier Etat producteur de houblon que nous fûmes une fois, créant une valeur ajoutée de marché et de nouveaux emplois dans l'Etat. Je suis très ravi que le Gouverneur Cuomo ait pris cette initiative pour continuer à ouvrir de nouvelles portes d'opportunités de marché pour nos membres agriculteurs. »

Dennis Rosen, Président de l'Autorité des Boissons Alcoolisées de l'Etat, a souligné: « Ce projet de loi apportera d'importants avantages aux agriculteurs locaux en les aidant à créer un besoin durable pour leurs produits. Finalement, en créant une incitation à l'élargissement des brasseries de ferme, ces entreprises, aussi comme les productions de vin, deviendront des lieux de destinations favorables à la promotion du développement économique et l'accroissement du tourisme dans leurs communautés. Ce phénomène fera épanouir l'agriculture et les brasseries ainsi qu'augmenter la création d'emplois et accroître le développement économique dans l'Etat tout entier. Je félicite le Gouverneur Cuomo pour son leadership et j'attends avec impatience de joindre les efforts pour l'adoption de ce projet en loi. »

Darrel Aubertine, Commissaire du Ministère de l'Agriculture et Maches, a dit: « Ce projet de loi donnera l'octroi d'exonération d'impôts aux brasseries et distilleries de ferme leurs mettant d'être à l'abri de lourdes exigences de paiements d'impôts qui ont touchés les petites entreprises ici à New York. Cependant, vu l'état du volume des distilleries et des productions de vin de ferme qui sont parfois des entreprises familiales, elles ont des problèmes à couvrir les coûts conformément aux règles fixées pour le paiement annuel des impôts. Le Gouverneur Cuomo a créé une ouverture d'opportunités d'entreprises dans l'Etat de New York placée comme priorité majeure de son gouvernement, et ce projet de loi allègera les coûts imposés sur les petites brasseries et distilleries de ferme. L'industrie de la brasserie de ferme et de production de vin de New York est un élément clé pour notre économie qui assiste dans la création d'emploi et l'épanouissement du secteur du tourisme dans l'ensemble de l'Etat, et j'attends impatiemment de travailler ensemble pour rendre cette proposition une loi. »

###

Des informations supplémentaires sont disponibles sur www.governor.ny.gov
Etat de New York | Executive Chamber | press.office@exec.ny.gov | 518.474.8418